

Commune Nouvelle de THORAS

PROCES VERBAL Conseil Municipal du 30 avril 2025

Nombre de conseillers municipaux : 15

Date de convocation : 16/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de THORAS s'est réuni sous la présidence de Ludovic LEYDIER, Maire.

Présents : BARLET Serge, BARNIER Camille, BERARD Marion, BOUET Maryse, BOUQUET Dominique, BOUQUET Philippe, CELLIER Yvan, COUFORT Marie Claude, CUBIZOLLE Marie-Pierre, LACOUR Jean Luc, LEBRE Marie Claude, LEYDIER Ludovic, MERLE Benoît, PASCAL Patrice, RAMBAUD Sébastien

Secrétaire de séance : Patrice PASCAL

Fongibilité des crédits

Dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M57 et M4, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section (article L4217-10-6 du CGCT). Cette autorisation peut être donnée au moment du vote du budget. Le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012), dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement)

Vote : 15 pour

Fixation taux imposition 2026

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2026 et de reconduire ceux appliqués en 2024 à savoir :

Foncier bâti : 3.48 % + Taux départemental : 21.90 %

Foncier non bâti : 41.31 %

Taxe habitation : 5.28 %

Vote : 15 pour

Subventions associations

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal unanime décide de renouveler les subventions aux associations communales comme suit :

ACCA – ACDT – Anciens Combattants - Comité des fêtes – Pétanque club – TCAP = 160 €

ADMR = 300 €

MM Benoît MERLE, Yvan CELLIER et Marie Pierre CUBIZOLLE ne participent pas au vote

BP 2026

Après examen, le Conseil Municipal unanime approuve les budgets prévisionnels tels que présentés et équilibrés soit :

Budget Commune

Investissement : 774 591,03

Fonctionnement : 315 357,04

Budget Eau-Assainissement

Investissement : 213 250,56

Fonctionnement : 199 403,44

Budget Photovoltaïque

Investissement : 9 189,22

Fonctionnement : 3 098,00

Vote : 15 pour

Proposition composition CCID

En vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs, le Conseil Municipal propose les noms suivants :

BARLET Serge, BARNIER Camille, BERARD Marion, BOUET Maryse, BOUQUET Dominique, BOUQUET Philippe, BRUNEL Marie, CELLIER Yvan, CHEVALIER Jean Claude, COUFORT Marie Claude, COUSTON Gilles, CUBIZOLLE Marie-Pierre, DURAND Maéva, JULIEN Baptiste, LACOUR Jean Luc, LEBRE Marie Claude, LEYDIER Ludovic, LIMAGNE Monique, MERLE Benoît, NEYRAVAL Brigitte, PASCAL Patrice, PIGNOL Denis, PLANTIN Philippe, RAMBAUD Sébastien, VEYRIER Laetitia,

Vote : 15 pour

Correspondant défense

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme Benoît MERLE correspondant défense

Vote : 14 pour, Benoît Merle ne participe pas au vote

Correspondant Incendie secours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme Patrice PASCAL correspondant incendie et secours

Vote : 14 pour, Patrice Pascal ne participe pas au vote

Droit de préemption parcelles 081 A95 et A101

Suite à la demande par courrier d'un notaire de Vorey sur Arzon, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les parcelles 081 A095 et A101

Vote : 15 contre

Réalisation Prêt

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de financer les travaux d'infrastructure 2026, il convient de recourir à un emprunt d'un montant de 250 000.00 €.

Il a sollicité 4 établissements bancaires :

BANQUE	DUREE	TAUX
CREDIT AGRICOLE	15 ans	4.23
	20 ans	4.38
CREDIT MUTUEL	15 ans	3.70
	20 ans	3.70
Banque des territoires	Ne finance pas ces projets	
CAISSE EPARGNE	15 ans	Taux fixe 4.02
CAISSE EPARGNE	20 ans	Taux fixe
CAISSE EPARGNE	15 ans	Livret A* + marge 0.99
CAISSE EPARGNE	20 ans	Livret A* + marge 1.09

* Livret A = 1.50 % à ce jour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la CAISSE D'EPARGNE selon les conditions suivantes :

Montant : 250 000.00 €

Durée : 15 ans

Taux : Prêt indexé livret A + marge 0.99 %

Il autorise le Maire à signer tous les documents afférents à la contraction de cet emprunt.

Vote : 15 pour

Travaux télégestion AEP

Pour faire suite à la délibération 2025-07-05, concernant l'approbation du programme de travaux suite à l'étude diagnostic et schéma directeur pour le réseau AEP, le Maire informe qu'il y a lieu de lancer une consultation pour le choix d'un prestataire en vue de l'acquisition d'un logiciel adéquat et compatible avec les travaux réalisés par l'entreprise CEGELEC.

Cet investissement est susceptible de bénéficier de subventions du Département à hauteur de 20 % et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 60 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire :

- A lancé une consultation de prestataire pour l'achat d'un logiciel de télégestion
- A demandé les subventions auprès du Département et de l'Agence de l'eau

Vote : 15 pour

Temps de travail secrétaire de mairie

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, considérant la charge de travail du secrétariat, le Conseil Municipal décide de modifier le poste de rédacteur pour une durée hebdomadaire de 20 heures à compter du 1^{er} mai 2026 .

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- valide le poste de rédacteur à temps non complet 20 heures hebdomadaires à compter du 01/05/2026
- adopte les modalités à compter du 01/05/2026
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de la nouvelle quotité de l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6413 et 6450.

Vote : 15 pour

Demande de Mme COUFORT Nadine pour exploitation pointe parcelle 081B476 bien communal

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande écrite de Mme COUFORT Nadine, domiciliée à Chazelles. Considérant l'arrêt de l'activité agricole de M. Didier ANDRIEUX, elle souhaite louer la pointe de la parcelle 081 B 476 identifiée b, appartenant à la Commune de Thoras, étant donné qu'elle est déjà titulaire d'un bail de location sur le reste de la parcelle identifié a.

Après visite sur place, il s'avère que cette partie de parcelle sert d'accès aux parcelles 081B477 et 081B483.

En conséquence le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer cette partie de parcelle à quiconque et de la laisser en l'état libre d'accès à chacun des riverains.

Vote : 12 pour, MM Marie-Claude COUFORT, Patrice PASCAL et Sébastien RAMBAUD ne participent pas au vote.

Demande parcelles communales sur Croisances

Mme Dulondel Audrey souhaite reprendre le lot de parcelles communales de Croisances qui ne seront plus exploitées par M François Pélisse suite à son départ en retraite.

Le Conseil Municipal accepte sa demande, car elle est la seule exploitante du village.

Vote : 15 pour

Acquisition four salle communale

Madame Marie Pierre CUBIZOLLE a fait établir un devis pour l'acquisition d'un four à air pulsé et accessoires, afin d'équiper la salle communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis pour un montant de 3575,00 € HT.

Considérant le caractère exceptionnel et durable, le Conseil Municipal décide d'affecter cette dépense en section investissement.

Vote : 15 pour

Tarifs location salle communale

Compte tenu de l'entretien nécessaire pour le mobilier et les équipements de la salle, le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la salle communale comme suit à compter du 1^{er} janvier 2027 :

Personnes de la Commune : 150.00 €

Personnes hors commune : 200.00 €

Il est précisé qu'en cas d'annulation, hors cas de force majeure,

- dans un délai de 15 jours avant la manifestation, le paiement de la location sera exigé en totalité
- dans un délai de 1 mois avant la manifestation, le paiement de la moitié de la location sera exigé

Ces clauses figureront sur le contrat de location.

Vote : 15 pour

Intervention de Sébastien RAMBAUD

Travaux Didier :

Dételer étrave déneigement

Nettoyage complet station et réseau assainissement

Ventajols : regard PTT, réfection passage entrée bâtiment et parcelle

Chazelles : dalle et grille

Thoras : rampe pour accès sacristie – réparation coupe d'eau rue de la mairie – Nettoyage parcelle située devant le garage de l'ancien gîte

Fauchage 3 cimetières

A faire : Voir fuite d'eau à Chazelles et installation vanne eau à proximité du village - étudier la faisabilité de raccorder la bergerie de Mme DULONDEL du village de Croisances au réseau communal AEP – Protéger l'accès à la borne de remplissage de Croisances afin d'interdire le stationnement gênant

Info transmise par le GDS aux éleveurs d'ovins afin de les mettre en garde contre l'émergence d'une nouvelle maladie contagieuse touchant les ovins et caprins

Il a été constaté une mauvaise remise en état au village du Crouzet suite aux travaux d'enfouissement

Vente du bois de broyage à la société SUEZ pour la somme de 913.75€ TTC.

La pose des compteurs de télégestion a débuté.

Intervention de Serge BARLET

Problème de chemins communaux fermés par des agriculteurs entravant le passage des promeneurs (à pied, VTT ou cheval)

Etudier la faisabilité d'installation de perches de remplissage des tonnes à eau des agriculteurs afin de mailler l'ensemble du territoire communal

Le Cheylot : refaire le réservoir, enrochement vers le lavoir